



Mairie de Montsoul Val d'Oise

ARRETE N°65/2017 PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT Rue des Clottins

L'Adjointe au Maire de la commune de Montsoul,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et ses textes d'application,

Considérant la demande faite par la Société DEMENAGEMENTS DU MARAIS GRELET – 22 avenue Lenine – 93380 PIERREFITTE, sollicitant l'autorisation de faire stationner un camion de 30m³ devant la propriété de Monsieur et Madame CAMUS, située 47 rue des Clottins, à Montsoul, le jeudi 2 novembre prochain,

ARRETE

Art.1^{er} : Autorisation de stationner est donnée à la Société DEMENAGEMENTS DU MARAIS GRELET, le jeudi 2 novembre prochain, devant le 47 rue des Clottins à Montsoul, en vue d'un déménagement.

Art.2 : Le stationnement devra être matérialisé et l'accès des voisins à leur pavillon, facilité.

Art. 3 : Publication et affichage :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à la Mairie de Montsoul.

Diffusions

Le bénéficiaire pour attribution ;

La commune de Montsoul pour affichage ;

Fait à Montsoul, le 24 octobre 2017

Pour le Maire empêché,
L'Adjointe au Maire,


Geneviève RAISIN

